

REP PMCB : avancées et défis

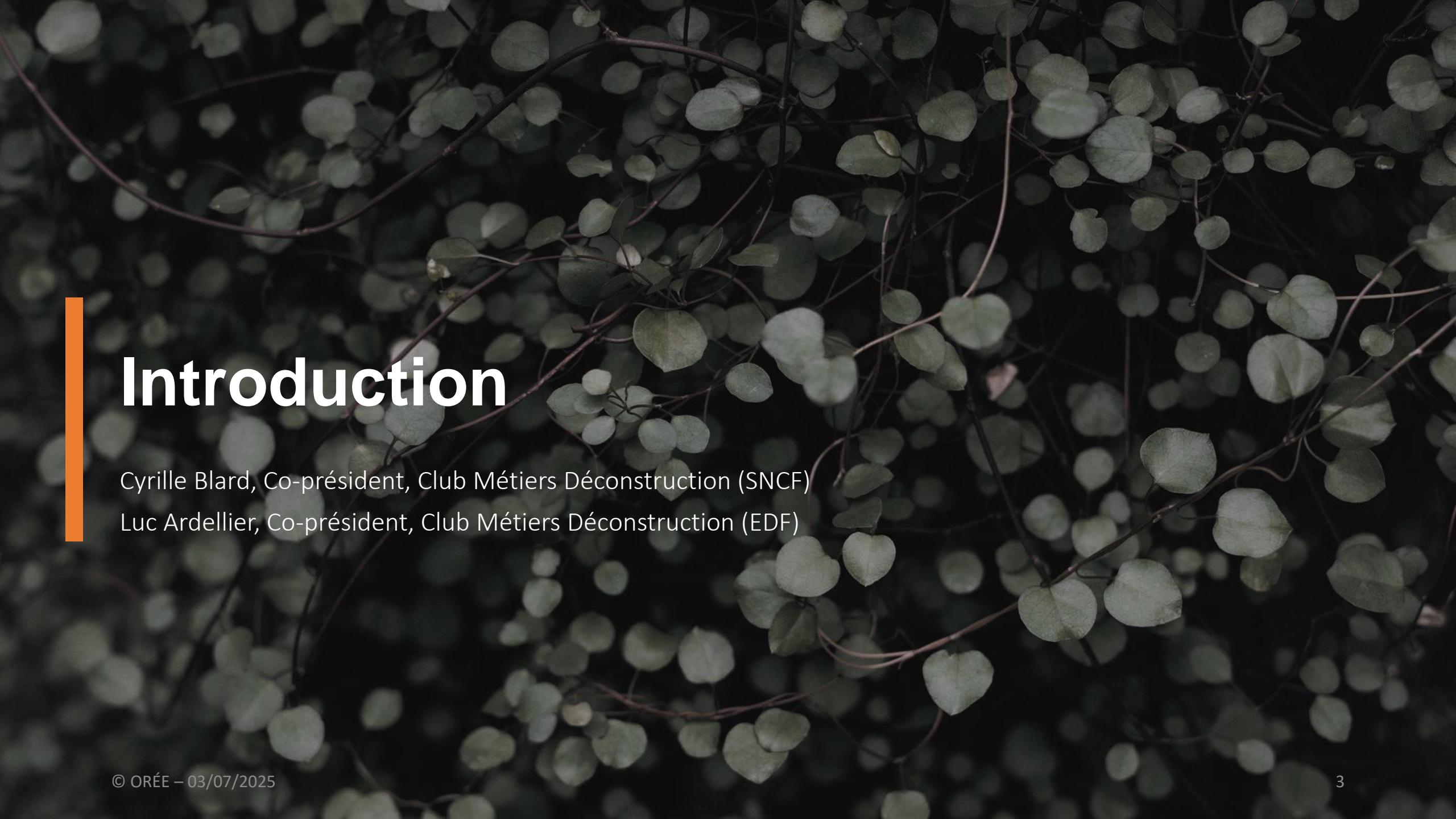
Club Métiers Déconstruction

3 juillet 2025 | 9h30 – 12h30 | Métropole du Grand Paris

15-19 avenue Pierre Mendes France, 75013 PARIS



Visionner le replay



Introduction

Cyrille Blard, Co-président, Club Métiers Déconstruction (SNCF)

Luc Ardellier, Co-président, Club Métiers Déconstruction (EDF)

Programme

Introduction et actualités

Cyrille Blard, Co-président, Club Métiers Déconstruction (SNCF)

Luc Ardellier, Co-président, Club Métiers Déconstruction (EDF)

Adèle Opalinski, Chargée de mission économie circulaire et reporting RSE/ESG, ORÉE

Focus sur le moratoire de la filière

Cyrille Blard, Co-président, Club Métiers Déconstruction (SNCF)

Bilan d'étape des éco-organismes PMCB

Paul Chavassieu, Responsable du Développement Régional Nord Est, ECOMAISON

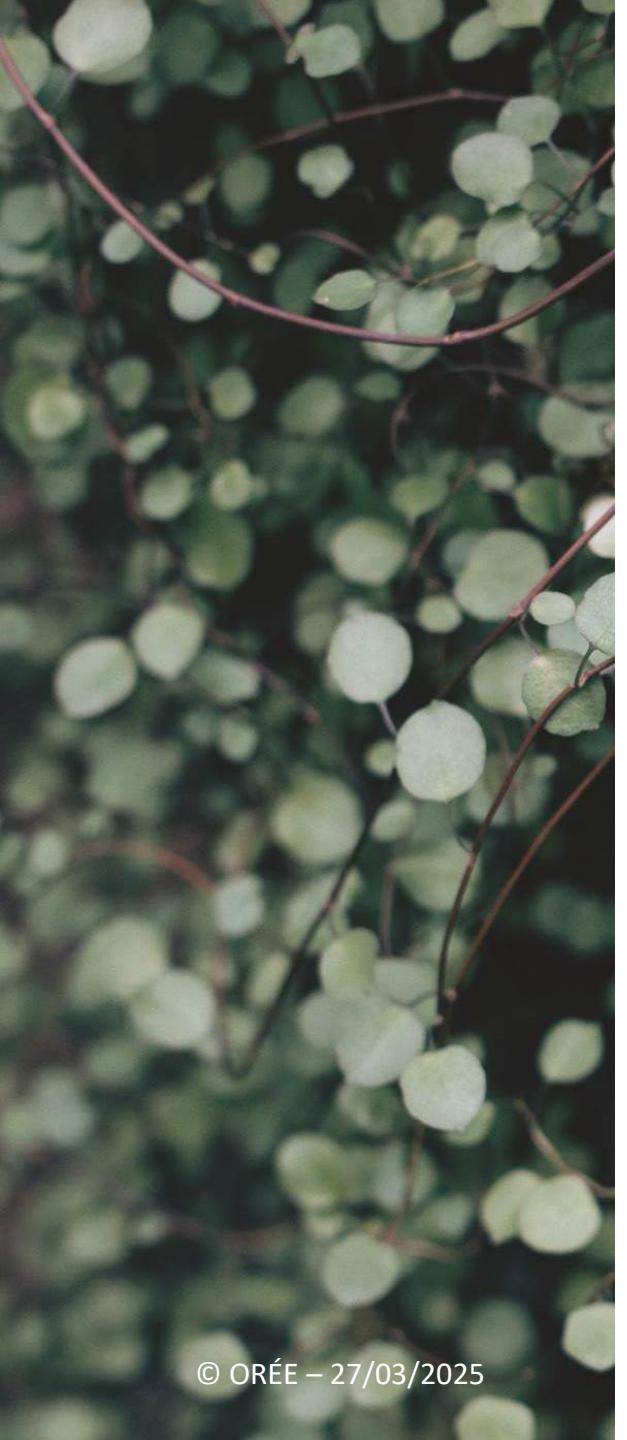
Nicolas Allibert Roussat, Responsable Etudes et Performance environnementale, ECOMINERO

Elodie Rivière, Directrice Relations Institutionnelles, Etudes et Juridique, VALDELIA

Jérôme d'Assigny, Directeur des Affaires Publiques, des Relations aux Collectivités Locales & MO Chantiers, VALOBAT

Travail en ateliers : quels sont les questions et besoins des acteurs ?

Table ronde : discussions avec les éco-organismes



Actualités du secteur : Réglementations et événements

Loi visant à faciliter la transformation des bureaux et autres bâtiments en logement
[Informations détaillées ici](#)

Eco-organismes : création d'un collectif pour les représenter
[Informations détaillées ici](#)

Événement dédié à la construction circulaire | Métropole du Grand Paris et Institut National de l'Economie Circulaire (8 juillet)
[Informations détaillées ici](#)

2^e journée économie circulaire dans les travaux publics | FRTP IDF (10 juillet)
[Informations détaillées ici](#)

Rendez-vous des acteurs de l'aménagement et de la construction durable du territoire | Matériaupôle (11 septembre)
[Informations détaillées ici](#)

Atelier du Club métropolitain pour une construction circulaire : réemploi et matériaux bio/géo sourcés | Métropole du Grand Paris, ORÉE et Neo-Eco (18 septembre)
[Informations détaillées ici](#)



Actualités du secteur : Ressources

Livrables : projet « Métabolisme urbain » de Plaine commune
[Informations détaillées ici](#)

Publication : « La construction en terre crue, une opportunité à saisir en Île-de-France » | AREC IDF
[Informations détaillées ici](#)

CSTB et USH : Projet RENOPTIM, confort d'été dans les logements collectifs
[Informations détaillées ici](#)

Dossier de presse du CEREMA : « Surchauffe et sécheresse : les solutions pour agir, du bâti jusqu'à l'aménagement »
[Informations détaillées ici](#)

Focus sur le moratoire de la filière

Cyrille Blard, Co-président, Club Métiers Déconstruction (SNCF)

Filière à responsabilité élargie du producteur (REP)

Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment

Réunion du 04/04/2025



1. MORATOIRE

Moratoire sur les mesures entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2025

- 1) **Mécanisme de répartition des charges** entre les matériaux (abattement de 50% des éco-contributions pour les matériaux les plus « vertueux »)
- 2) **Réfaction de l'éco-contribution** pour les producteurs qui gèrent eux-mêmes des déchets

Moratoire sur les mesures entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2025

- 3) **Reprise des déchets auprès des entreprises du bâtiment à partir de 8m³ sans fréquence minimale d'enlèvement (NB : le principe de la reprise par ce vecteur de collecte n'est pas suspendue)**
- 4) Généralisation de la **reprise sans frais en pied de chantier** (prise en charge des coûts de collecte et de **transport** par la REP)
- 5) Reprise sans frais du **flux résiduel (= déchets qui restent après un tri correct des principaux matériaux)** apportés dans les points de reprise
- 6) Prise en charge à 100% des **coûts de traitement** des déchets issus de PMCB de la **catégorie 1 « inertes »** (NB : la prise en charge est de 80% à ce jour)

Moratoire sur les mesures entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2025

- 7) **Outil unique** à destination des **détenteurs** de déchets pour permettre un accès simplifié aux différents points de reprise
- 8) **Outil unique** (à destination des entreprises en contrat avec les EOIs pour la collecte et le traitement des déchets) pour la **tracabilité** des déchets
- 9) **Contrats-types** de soutien financier permettant d'assurer la **tracabilité** des déchets déjà bien valorisés

Moratoire sur les mesures entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2025

10) Versement des soutiens aux collectivités pour la résorption des **dépôts sauvages**

Moratoire sur les mesures entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2025

Mise en œuvre concrète :

- Concertation sur le projet d'arrêté moratoire en parallèle de la concertation sur la refondation de la filière
- Consultations puis publication d'un arrêté appliquant le moratoire à l'issue



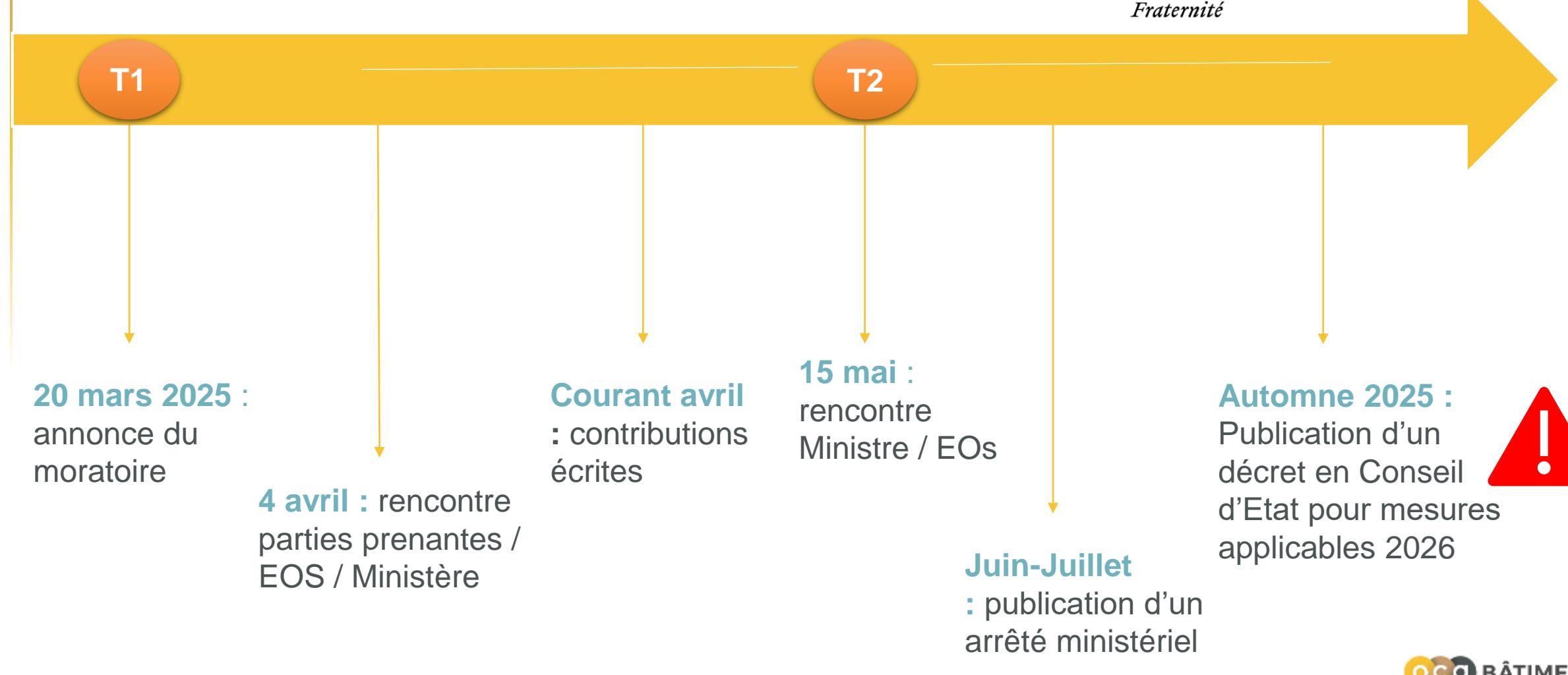
Le fonctionnement et déploiement des points de reprise se poursuivent pendant la période de moratoire.

CALENDRIER



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*





Questions – réponses

Bilan d'étape des éco-organismes PMCB

Paul Chavassieu, Responsable du Développement Régional Nord Est, ECOMAISON

Nicolas Allibert Roussat, Responsable Etudes et Performance environnementale, ECOMINERO

Elodie Rivière, Directrice Relations Institutionnelles, Etudes et Juridique, VALDELIA

Jérôme d'Assigny, Directeur des Affaires Publiques, des Relations aux Collectivités Locales & MO Chantiers, VALOBAT

Ecomaison – reprise PMCB 2024 / 2025

Le réseau de points de collecte

Hors SPGD : 513 points de reprise

- ▶ 411 grandes surfaces de bricolage & négoces
- ▶ 29 déchèteries professionnelles
- ▶ 73 opérateurs huissiers



SPGD : 1 296 déchèteries publique

- ▶ 61% acceptent les professionnels sous condition

→ Total 148 000 tonnes collectées 2024

Offre chantiers 2024/2025

Proposition de la gratuité du traitement du bois pour 192 000 t

- ▶ Répartis entre 142 opérateurs déchets
- ▶ 16 000 t de bois traité gratuitement



Offre entrepôt 2025

Soutiens à la collecte en entrepôt

- ▶ Bois / Plastique / Huissiers / Plâtre
- ▶ 196t collectées depuis janvier 2025



Ecomaison – développement réemploi 2025

► Poursuite de l'appel à projet réemploi chantier

- 33 chantiers soutenus financièrement pour des opérations ponctuelles de réemploi

► Ouverture de notre appel à manifestation d'intérêt aux PMCB

- Financement de projets pérennes

► Augmentation prévue du soutien au réemploi

- Actuellement 25€/t



Ecomaison et le moratoire

► Ce que nous demandons :

- Augmentation du seuil de reprise obligatoire (de 4 000 m² de surface de vente à 10 000 m²) 
- Augmentation de la distance maximale pour mutualiser la reprise (de 5 à 10km) 
- Maintien de la reprise gratuite
- Retarder voir suspendre la mise en application des mesures restantes (bennes résiduelle, transport sur chantier ...)

Ecominéro, c'est 4 200 points de reprise des déchets inertes

Un réseau solide des acteurs de la filière minérale

1 242

plateformes de recyclage et valorisation

587

distributeurs ou GSB

199

déchèteries professionnelles

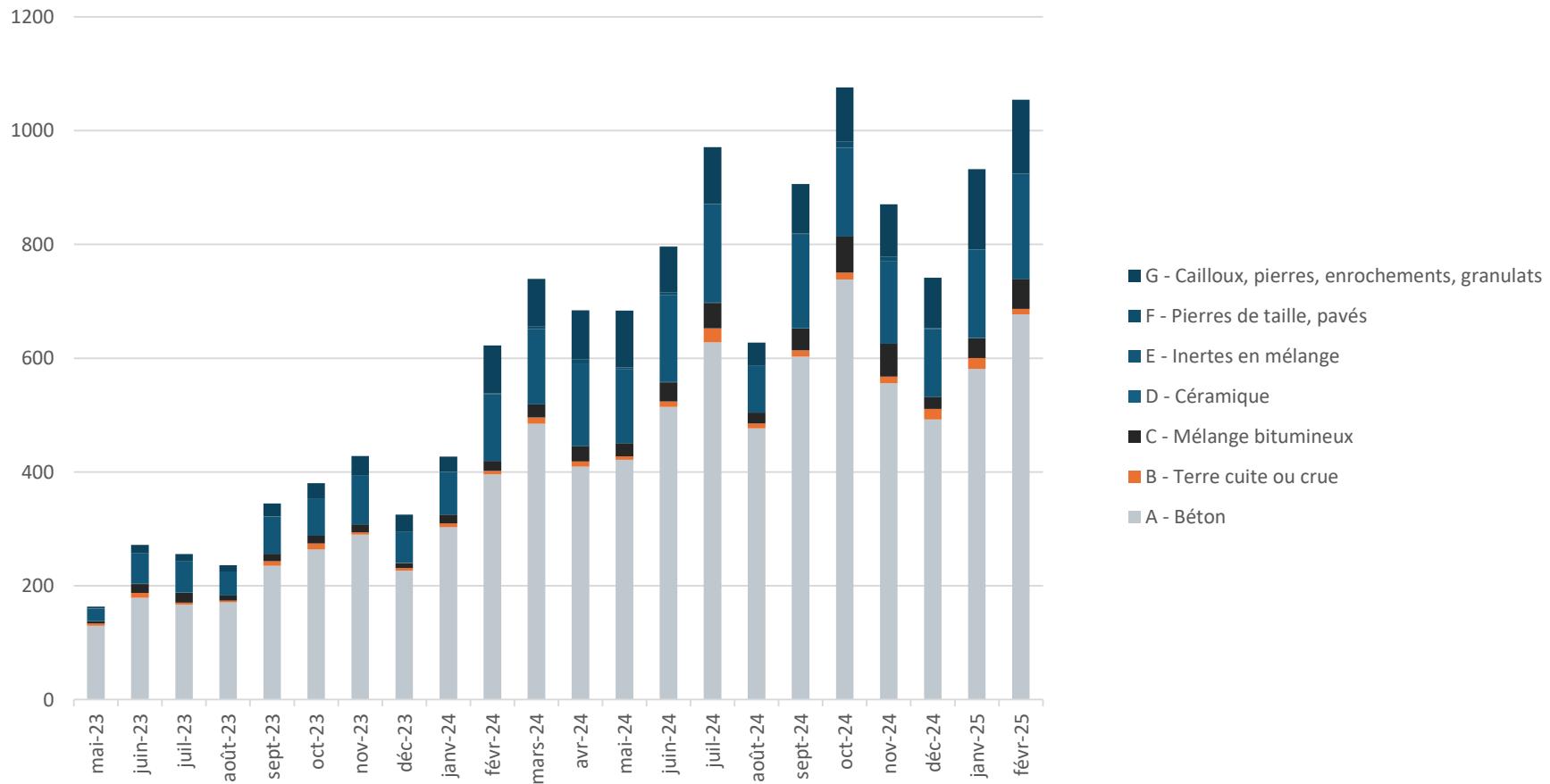
2 152

déchèteries publiques



Tonnage collecté

Tonnage collecté et valorisé (hors déchèteries publiques)



Objectif 2024

Taux de collecte
82%

Taux de
valorisation 77%

Taux de
recyclage 35%

Taux de
recyclage béton
60%

Réemploi

13

Diagnostics
PEMD-ressources

20

Etudes
de faisabilité

34

Chantiers dont
17 avec Ecomaison

12

Soutiens
pluriannuels de 3
ans (2024 2025
2026)



+17 000 tonnes

Comptabilisés comme réemploi et
réutilisation effectifs (càd remis en
œuvre ou vendus)

2025 : un soutien unitaire de 5€/t pour tous les matériaux
réemployés



Avec Ecominéro, osez le réemploi !

Cartographie des lauréats 2024





VALDELIA

Accélérateur de seconde vies

Filière REP

**Produits et
Matériaux de
Construction du
Bâtiment**

Feuille de route sur la filière PMCB



Valdelia, agréé pour la catégorie 2 mentionnée à l'article R.543-289 du Code de l'environnement

01

Déploiement

dès 2023 des dispositifs de collecte **en points de reprise**.

02

Mise en place

d'une progressivité de la prise en charge des tonnages de PMCB assurant ainsi la meilleure acceptabilité par les parties prenantes.

03

Structuration

d'une politique de réemploi, de réutilisation, de recyclage et de valorisation des PMCB en fin de vie.

Quelques chiffres clés

Valdelia tient ses engagements et s'assure d'une montée en charge progressive de la filière



520 ADHÉRENTS

dont CEME, Janneau, Interface, Bubendorff ou encore Chausson Matériaux s'engagent au côté de Valdelia.



26 KT DE DÉCHETS

collectés et de traités
sur l'ensemble des circuits de collecte.



372 POINTS

de reprise proposent aujourd'hui la collecte des déchets du bâtiment



144 TONNES

Réemployées de
Moquettes

Objectifs pour 2025

01

Réglementaire

Accompagner vers une stabilité réglementaire et fixer des objectifs ambitieux et réaliste

02

Maillage

Accroître la performance et optimiser notre réseau de points de maillage

03

Chantier

Développer la collecte en pieds de chantier en prônant un tri à la source efficace.

04

Réemploi

Soutenir le développement de la seconde vie des produits. Identifier et capter les gisements à fort potentiel de réemploi

Pourquoi une filière REP dans le bâtiment

L'importance de rappeler l'utilité des filières REP et l'objectif de ces dispositifs est indispensable :

- Permettre de soutenir l'économie circulaire au niveau local sur l'ensemble du territoire.
- Réduire les émissions de CO₂, et préserver les capacités de production en France ou en Europe.
- Assurer également une meilleure justice pour les artisans, en les impliquant dans une gestion plus durable et soutenable des déchets de leurs clients.

LES AVANTAGES DU SYSTÈME DE LA REP

01

Implique les entreprises dans l'économie circulaire de leurs produits.

02

Mutualise les coûts de traitement liés aux différents types de déchets.

03

Génère un **financement pérenne** pour les services public et privé de gestion des déchets tout en stimulant leur efficacité.

Qui est Valobat ? Quelques indicateurs

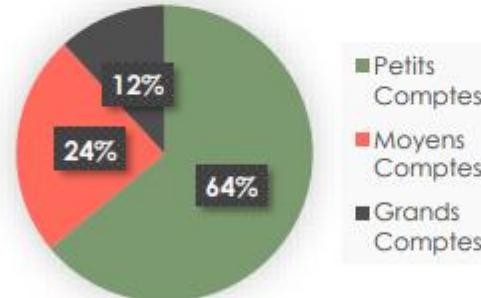
51
associés

3
agréments
PMCB EA ABJ

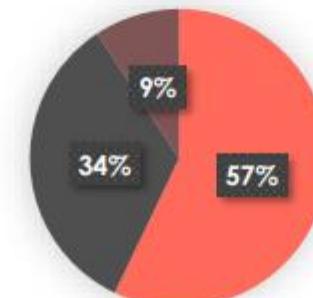
7 000
Entreprises
adhérentes

78%
Parts de
marché
Cat.2

20%
Parts de
marché
Cat.1



■ Petits
Comptes
■ Moyens
Comptes
■ Grands
Comptes



■ Fabricants
■ Distributeurs
■ Importateurs

Après deux ans, une REP en passe d'atteindre ses objectifs

- Un service en place et à la disposition des détenteurs
- Un geste de tri en cours d'adhésion par les artisans et les entreprises
- Des objectifs en passe en passe d'être atteints

6 000
points de
proximité
OCAB

700
entrepôts
Valobat

600
chantiers/
mois
Valobat

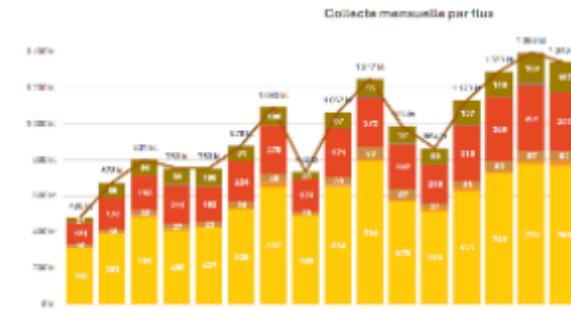
85%
des tonnages
Cat. 2
collectés par
Valobat

Tonnages collectés par la filière – Catégorie 1

5 151 kt* collectées du 01/01/2020 au 30/04/2020

Objectif de collecte 2025 :
13,1 Mt

Environ 15 Mtonnes en projection annuelle



*tonnages financiers SPGD estimatives

Tonnages collectés par la filière – Catégorie 2

328 995 tonnes* collectées du 1/01/25 au 30/04/25

Objectif de collecte 2025 :
1,2Mt hors métal
(3,2 M tonnes inclus métal)

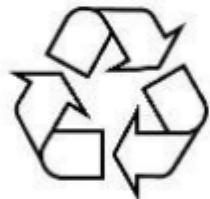
Environ 980 000 tonnes en projection annuelle



*tonnages financiers SPGD estimatives

Construite une REP 2.0 soutenable autour de solutions pérennes et partagées par les acteurs

La refondation, une nécessité pour avancer et trouver des solutions de soutenabilité



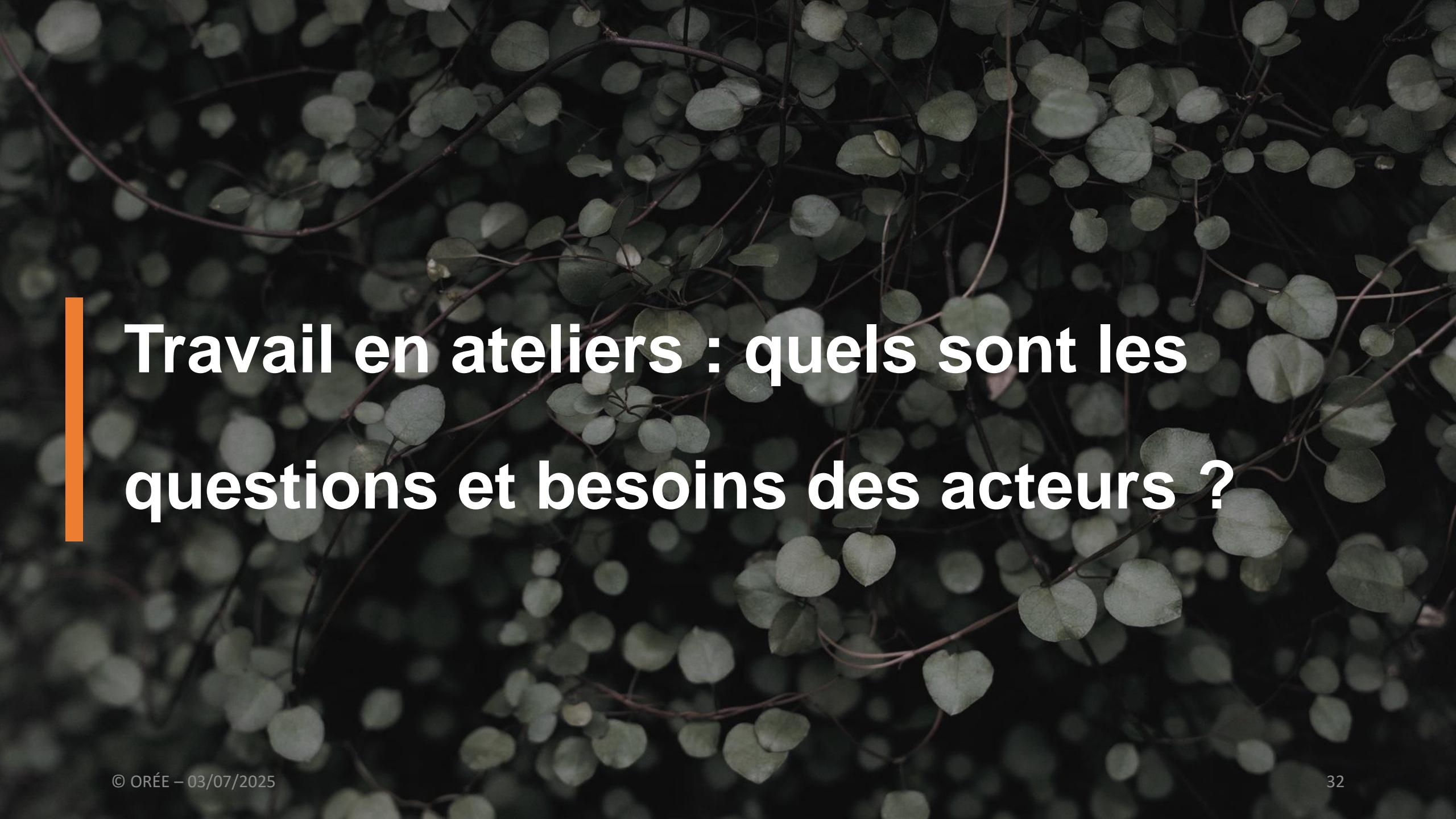
Conserver les ambitions environnementales



Proposer une alternative soutenable



Clarifier la promesse de service et la tenir



Travail en ateliers : quels sont les questions et besoins des acteurs ?

Table ronde : discussions avec les éco-organismes

Paul Chavassieu, Responsable du Développement Régional Nord Est, ECOMAISON

Nicolas Allibert Roussat, Responsable Etudes et Performance environnementale, ECOMINERO

Elodie Rivière, Directrice Relations Institutionnelles, Etudes et Juridique, VALDELIA

Jérôme d'Assigny, Directeur des Affaires Publiques, des Relations aux Collectivités Locales & MO Chantiers, VALOBAT



Comment prévoyez-vous d'associer la maîtrise d'ouvrage, tant dans vos parties prenantes que dans la transparence des services que vous mettez à disposition des entreprises ?

✓ **VALOBAT**

Jusqu'ici, nous n'avons pas bien intégré les MOA dans ces réflexions. La question de la transparence est un point d'amélioration que nous avons identifié. Sur le sujet de la refondation, il serait intéressant d'introduire une prime au tri à l'intention du détenteur de déchets, notamment sur les grands chantiers.

✓ **ECOMINERO**

Nous avons conscience de la place centrale des MOA pour l'atteinte des objectifs de circularité de la REP. Concernant le réemploi, des points spécifiques ont été adressés aux MOA. Cela reste à faire sur le reste, par exemple sur le béton. Nous avons également des efforts à faire quant à la transparence afin d'informer sur ce qu'il est possible de mettre en œuvre.

✓ **VALDELIA**

Nous pourrions faire une place aux MOA dans le comité technique opérationnel, qui se réunit chaque trimestre, ainsi que renforcer les liens avec elles pour démontrer notre intention. C'est un lieu de discussions sur les relations contractuelles entre les acteurs, notamment sur les standards de tri.

Remarque (Cyrille BLARD) : Il est difficile pour les maîtres d'ouvrage de récupérer des données permettant de comparer la situation avant la mise en place de la filière PMCB et celle d'aujourd'hui. Cette difficulté s'explique par un manque de transparence et de lisibilité économique entre, d'une part, ce qui est payé par le maître d'ouvrage lors de l'achat des fournitures, et, d'autre part, ce qui est censé être dégrisé pour la gestion de la fin de vie. Cette opacité résulte de la complexité à distinguer les coûts liés à l'amont de ceux associés à l'aval.



Les dispositifs de soutien financier au réemploi ciblent-ils certains bénéficiaires ou types de projets en particulier ?

✓ **VALDELIA**

Nous faisons le choix de donner la priorité aux acteurs de l'ESS dans nos actions de réemploi, qu'il s'agisse d'un accompagnement spécifique ou d'un soutien financier. Notre objectif est de favoriser la réinsertion professionnelle au sein de métiers porteurs de sens.

✓ **ECOMINERO**

Nous mettons en place des appels à projets (AAP) ciblant les MOA pour accompagner les chantiers sur les aspects de dépose, conditionnement et remise en œuvre. Ce soutien est à destination des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et d'autres typologies d'acteurs de la filière réemploi.

✓ **VALOBAT**

En 2024, nous avons lancé un appel à projets (essais techniques, dépose, AMO, etc.) : 156 chantiers soutenus (principalement des MOA). Un autre soutien financier repose sur un calcul en euro par tonne de produit réemployé, assorti de garanties (exemple : Mobius, Cycle Up, fabricants, etc.). Une attention particulière est accordée à ce qu'une même tonne de matériau ne fasse pas l'objet d'un double financement.

✓ **ECOMAISON**

Nous accompagnons tout type de projet même s'il n'est pas spécifiquement axé sur le réemploi (il peut être plus souple ou intégré en fonction des initiatives).



Pensez-vous qu'il soit pertinent de revenir sur la gratuité totale pour cibler certains matériaux ? Quels seraient alors les matériaux concernés et quelles perspectives se dessinent pour les flux les plus difficiles à valoriser ?

Lors de la mise en œuvre du cahier des charges, l'approche initiale visait à généraliser rapidement la reprise sans frais. Cette stratégie est aujourd'hui réévaluée à partir des constats suivants :

- Les ambitions environnementales et l'offre de service ne doivent pas être revues à la baisse.
- La reprise gratuite et systématique n'est pas toujours pertinente selon les flux de matériaux (déchets inertes, béton, métaux, bois).

Tous les matériaux doivent rester intégrés à la REP, dans une logique de répartition des coûts en fonction de l'effort nécessaire à leur recyclage et de leur contribution aux objectifs. Ainsi :

- Il est proposé de maintenir la reprise sans frais pour les flux dont la valorisation reste insuffisamment mature, faute de capacités de traitement (exemple : plâtre).
- Lorsque les conditions de maturité sont réunies, les éco-contributions devraient être orientées en priorité vers les flux où les besoins sont les plus importants.
- À terme, lorsque les filières seront matures, les financements devront prioritairement soutenir le développement de la traçabilité et du réemploi.



Quelles sont les raisons de la présence de quatre éco-organismes dans la filière REP, et cela constitue-t-il une menace ou une opportunité ?

- La **concurrence** entre éco-organismes est jugée nécessaire, à condition qu'elle reste encadrée.
- Le **monopole soulèverait des questions sur ses impacts potentiels**. Aujourd'hui, le choix existe, et les complexités peuvent être discutées et résolues dans un cadre de dialogue.
- Il est essentiel d'assurer une **visibilité** des services proposés pour permettre aux acteurs de faire un choix éclairé.
- L'existence d'un organisme coordonnateur permet de garantir que les détenteurs de déchets et metteurs en marché puissent **accéder aux services les plus adaptés à leurs besoins** selon les chantiers et les contextes.



Quelle est, selon vous, la maturité actuelle du marché concernant l'intégration de granulats recyclés dans le béton, et peut-on envisager une augmentation significative des volumes valorisés à l'avenir ?

- Les MOA doivent pleinement s'approprier ce sujet et être accompagnés dans cette transition. Il y a une vingtaine d'années, l'utilisation de granulats recyclés peinait à se développer, car les acteurs étaient réticents à les intégrer dans leurs opérations. Aujourd'hui, cette réticence a disparu.
- Les subventions, encore nécessaires aujourd'hui, doivent **rester temporaires et conçues pour impulser le changement**.
- L'économie circulaire a pour vocation de structurer et de relocaliser des filières tout en créant un modèle économique viable. À long terme, il est envisageable que les éco-contributions ne soient plus nécessaires : certaines filières pourraient atteindre une maturité et une robustesse suffisantes pour fonctionner de manière autonome.



Comment garantir le contrôle du paiement des éco-contributions par l'ensemble des metteurs en marché, y compris les acteurs étrangers, notamment ceux présents sur les plateformes numériques ?

- Sur certains produits à faible valeur ajoutée et avec des éco-contributions élevées, certains acteurs ne s'enregistrent pas et échappent au dispositif.
- L'enjeu est de renforcer l'information, la communication et la sensibilisation, tout en mettant en place, si nécessaire, une procédure de signalement ou de dénonciation.
- Les éco-organismes n'ont **pas de pouvoir régalien** : leur rôle se limite à faire remonter les cas, sans pouvoir de sanctions.



Quelles solutions mettre en place pour améliorer le tri sur les chantiers où l'espace disponible ne permet pas d'installer plusieurs bennes ?

- Les points de reprise ont été fortement développés ces deux dernières années mais sans répondre suffisamment aux interrogations des acteurs. Il est essentiel de traiter ces enjeux de **manière concertée**.
- Des travaux sont en cours sur les contenants, un enjeu clé pour la logistique de chantier (disponibilités des contenants et besoins évolutifs). **Cela nécessite un accompagnement opérationnel au quotidien.**
- Une étude réglementaire sur la **déconstruction sélective** devrait être également lancée.



Quels sont les acteurs identifiés dans la filière bois pour organiser la reprise et le réemploi de ces matériaux ?

- Le bois est identifié comme un matériau prioritaire en vue du réemploi et de la réutilisation. Des guides pratiques sont en préparation pour **aider à identifier les gisements**, assurer une dépose propre, et orienter les matériaux vers les bons acteurs du réemploi.
- Le principal enjeu réside dans **l'accès aux gisements**, face à une chaîne encore incomplète de transformation (reconditionnement, redistribution). Les éco-organismes peuvent parfois faciliter la mise en relation, mais ce n'est pas leur vocation principale.
- Le réemploi de la charpente bois soulève des **questions techniques** encore à clarifier.
- Des freins subsistent sur **l'acceptabilité du coût des matériaux issus du réemploi**, la valorisation économique de ces matériaux ainsi que la nécessité d'industrialiser certains processus (nettoyage, etc.) pour réduire les coûts.

Remarque : Il est nécessaire de bien construire sa stratégie de réemploi → il convient d'évaluer les coûts / les besoins énergétiques / le bilan carbone pour décider s'il faut viser un réemploi à usage identique ou une autre forme de valorisation.



Des études sur la baisse des dépôts sauvages de déchets sont-elles en cours ?

- La question est complexe en raison des **réglementations** et de la diversité des cas de dépôts sauvages.
- Il n'existe pas de mesure de référence initiale, ce qui rend impossible l'**évaluation des progrès réalisés**.
- Une **expérimentation est en cours** sur ce sujet chez VALDELIA.

Remarque : Les maîtres d'ouvrage peuvent signaler ce type de situations. Lorsque cela concerne la filière PMCB, c'est aux pouvoirs publics de prendre le relais.

Prochaines séances du Club Métiers Déconstruction

- Mardi 18 novembre (matin) : Visite (La venelle - Village du réemploi solidaire)
- Jeudi 11 décembre (matin) : Indicateurs et outils de mesure pour le réemploi

Adèle OPALINSKI

Chargée de mission Reporting
RSE/ESG et Économie Circulaire

opalinski@oree.org



orée